



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 OCTOBRE 2017**

1. Participation financière pour achat porte de hangar et durée d'amortissement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande, émanant du SIE de Verny, pour une participation financière à hauteur de 50% de la facture HT pour l'achat d'une porte de hangar. Le montant s'élève à 2.071,50 €. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser cette participation financière et d'amortir cet investissement sur une durée de un an.

2. Décision modificative budgétaire n°1 et n°2 – Exercice 2017

Suites à la vérification des imputations du budget primitif 2017 effectuée par les services de la trésorerie de Verny, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'apporter les modifications budgétaires suivantes :

Section investissement dépenses :

Chapitre 020 : Dépenses imprévues d'investissement : - 2.071,50 €
Article 2041582 : Subvention équipement versé autres collectivités : + 2.071,50 €

Section investissement dépenses :

Chapitre 020 : Dépenses imprévues d'investissement : - 1.588,80 €
Chapitre 22 : Achat de matériel
Article 2128 : Autres agencements et aménagements de voirie : + 1.588,80 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la modification budgétaire exposée par Monsieur le Maire.

3. Déclassement en vue d'aliénation d'un sentier communal.

Les membres de Conseil Municipal décident et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au déclassement du sentier communal situé Section 1 sur parcelle n° 388 pour une surface de 0 are 50 ca et sans issue enclavée dans une parcelle privée. Ce sentier appartenant au domaine privé de la commune, il convient de procéder au déclassement, en prévision d'aliénation.

4. Demande d'acquisition de parcelle communale.

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée délibérante de la demande écrite déposée en mairie en date du 18 septembre 2017, il concerne une proposition d'achat d'un sentier communal enclavé, dans la parcelle cadastrée n°388 section 1, et référencé n° a/O,31 pour une surface de 0 are 50 ca selon le procès-verbal d'arpentage (joint en annexe) établi le 19 septembre 2017 par Monsieur Bernard ADAM (Géomètre Expert Foncier).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal acceptent, donnent leur pour la vente du sentier communal énoncé et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire ainsi que l'acte de vente.

5. Réalisation d'un emprunt pour la construction de la MAM.

M. le Maire informe les membres de l'assemblée que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à un emprunt. Dans le cadre de sa délégation, la consultation pour un emprunt à hauteur de 300 000,00 €, a été lancée le mardi 12 septembre 2017 auprès du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre du Crédit Mutuel pour un montant de 300.000,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

La séance est levée à 21 h 35.